COMMUNE DE L'UNION

COMMUNE DE MONTRABE

COMMUNE DE TOULOUSE

COMMUNE DE PIN - BALMA

COMMUNE DE FLOURENS

COMMUNE DE QUINT - FONSEGRIVES

A612

ROCADE-EST

L'HERS

LEGENDE

PRESCRIPTIONS EDICTEES PAR LE PLU
Les zones et les secteurs

- Zone et Secteur
- Espace boisé classé à conserver ou à créer
- Plantations à créer ou à valoriser
- Site soumis à notice paysagère particulière

Eléments de paysage à proteger au titre de l'article L-123.1 7 du code de l'urbanisme

- Bati de caractère et petit patrimoine
- Ensembles urbains
- Zones affectées par le bruit catégorie 1,3,4
- Sentiers ,cheminements piétonniers a proteger ou à créer
- Site d'intérêt paysager

Les autres indications

- Emplacement réservé pour ouvrage public installation d'intêrét général, voie, passage public, espace vert
- Emplacement réservé pour voie publique à élargir
- Périmètre de servitude L.123-2 (b) Réalisation de programme de logement dans le respect des objectifs de mixité sociale
- Périmètre de servitude L.123-2 (c) Création de voie
- Secteurs soumis aux prescriptions urbaines et architecturales particulières

PRESCRIPTIONS REPORTEES SUR LE PLU

- Sites archéologiques
- Aérodrome de Balma Lasbordes
- ZONE BLEUE - Aléa faible à modéré en zone urbanisée
- ZONE JAUNE - Aléa faible à modéré hors centre urbain
- ZONE GRISE HACHUREE - zone de crue historique
- Principales voies en ZAC (tracé indicatif)
- Principe de desserte (localisation indicative)
- Equipement ou infrastructure publics
- Système de gestion des eaux (localisation de principe)
- Principe d'alignement (cf Articles 6 et 7 du Document Ecrit du Réglement)
- Principe d'alignement ou de retrait (cf Article 8 du Document Ecrit du Réglement)
- Principe de hauteur par rapport aux voies (cf Article 10 du Document Ecrit du Réglement)
- Périmètre de protection des monuments historiques
- Bande paysagère le long de la RD50
- Courbes du PEB de l'aérodrome de Balma Lasbordes

DGDUD
Service réglementation Urbaine

Balma

Plan Local d'Urbanisme

3ème Révision approuvée le 22 septembre 2005
1ère Modification approuvée le 21 septembre 2006
2ème Modification approuvée le 12 juillet 2007
3ème Modification approuvée le 20 mars 2009
4ème Modification approuvée le 16 décembre 2010

5ème Modification

Approuvée par Délibération du Conseil de Communauté du Grand Toulouse du 28 juin 2012

REGLEMENT
4-b Document graphique
1/5000e

VILLE DE BALMA

le grand toulouse
6, rue René Leduc B.P. 35821
31505 Toulouse Cedex 5
www.grandtoulouse.fr

ECHELLE : 1/5000